

INDEMNISATION GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, le **Gouvernement Princier a décidé la fermeture temporaire, jusqu'à nouvel ordre, des crèches et des établissements scolaires.**

Les parents concernés **d'un enfant âgé de moins de 16 ans (18 ans en cas de handicap) affiliés aux Caisses Sociales de Monaco (CCSS et SPME) ont la possibilité de mettre en œuvre un mode de travail à distance** pendant la durée de la fermeture.

le salarié ou l'agent public doit **contacter l'employeur et évaluer avec lui les modalités de travail à distance** qui peuvent être envisagées.

⚠ Dans l'impossibilité de le faire, le refus de l'employeur doit être motivé.

MISE EN ŒUVRE DU TRAVAIL À DISTANCE

Se reporter à la **Procédure de Travail à Distance** en date du 12 mars 2020, sur www.gouv.mc

IMPOSSIBILITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU TRAVAIL À DISTANCE

L'employeur **déclare l'arrêt de travail et le maintien à domicile du salarié*** auprès des Caisses Sociales de Monaco, à l'aide du formulaire approprié.

INDEMNISATION

Indemnités journalières versées par les Caisses Sociales de Monaco

Complément pour maintien de salaire par l'employeur



- Le versement d'indemnités n'est pas cumulable avec le dispositif de Chômage Total Temporaire.
- Un seul des deux parents peut bénéficier d'un arrêt mais il peut être fractionné et réparti entre les parents.
- Le salarié doit fournir une attestation sur l'honneur indiquant que son conjoint poursuit son activité professionnelle.
- Les autres catégories d'assurés sociaux de la Principauté doivent se rapprocher de leur organisme d'assurance maladie pour envisager les dispositifs applicables.

* La déclaration faite par l'employeur ne déclenche pas une indemnisation automatique des salariés concernés. Celle-ci se fait après vérification par la CCSS/SPME et la Direction du Travail des éléments transmis.

PLUS D'INFORMATIONS : INSPECTION DU TRAVAIL

 **98 98 98 15**

 **inspectiondutravail@gouv.mc**



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO